



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 5322

Texte de la question

M. Didier Mathus appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les difficultes budgetaires auxquelles se trouvent confrontees les associations gerant des etablissements d'accueil et d'hebergement d'urgence. Ces etablissements finances par l'Etat au titre des centres d'hebergement et de reinsertion sociale sont touches par une recession de leurs moyens. Les dotations accordees par l'Etat semblent, en effet, insuffisantes du fait de l'application d'un taux directeur qui ignore les realites budgetaires. Au moment ou le nombre de personnes sans domicile fixe s'accroît, il lui demande quels moyens seront mis en oeuvre par son ministere pour permettre a ces associations de mener a bien leur travail contre l'exclusion sociale des adultes et des familles en difficulte d'insertion.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir, en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Mathus Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5322

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 1993, page 2682

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3538